



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 septembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 13

Votants : 15

5.7.8 Intercommunalité : autres

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq s'est réuni au lieu habituel en séance publique sous la présidence de Monsieur Sylvain SCHERER, Maire.

Présents : M. SCHERER Sylvain, Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. CHAIGNEAU Jacques, Mme BOUSSEAU Marie-Line, M. PEZET Thierry, Mme SERENNE Valérie, M. SCHERER Alban, Mme DOUSSET Noelle, M. MORANTIN Michel, M. LHERMITE Denis, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, Mme De FOUCHER de CAREIL Bérengère, M. DOUSSET David,

Étaient absents représentés : Mme Morgan MAY représentée par Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. AVRIL Fabrice représenté par M. SCHERER Sylvain.

Étaient absents : Mme LERAULT Marylène, Mme LEFEVRE Yolande, Mme MORVAN Isabelle, M. DOUSSET Guillaume, M. FOUCHER Alexis,

A été désigné secrétaire de séance : M. D. DOUSSET

27-2025

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE PAR LA CCSE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOUT 2028

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

CONSIDERANT qu'à la demande des Communes de St Père-en-Retz, Corsept, et Frossay, la Communauté de Communes a créé le service de la Police Municipale et a procédé à sa mise à disposition auprès des trois Communes en 2019. Initialement composé d'un agent, le service a été renforcé par un nouveau membre en 2021,

CONSIDERANT que par décision n°2025-174 du 11 septembre 2025, le Bureau Communautaire a approuvé le renouvellement de la Convention de mise à disposition du service de police municipale par la Communauté de Communes du Sud-Estuaire auprès des communes de St Père en Retz, Corsept, et Frossay du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- **APPROUVER** la convention annexée à la présente note de synthèse
- **AUTORISER** le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.

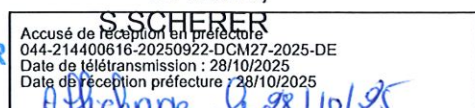
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire,



Sylvain SCHERER
Sylvain SCHERER



Acte publié sur le site internet de la Commune de Frossay le :